

ACTE D'ENGAGEMENT SIGEA**« conditions d'utilisation des services Sigea : Service distribué par l'Institut Agro Dijon »**

La Direction des systèmes d'information (DSI), département de l'Institut Agro Dijon (ci-après désigné « La Maîtrise d'œuvre »), met à la disposition de l'établissement (ci-après désigné « La Maîtrise d'ouvrage ») (nom de l'établissement) l'accès aux ressources disponibles sur le portail Sigea (<https://sigea.educagri.fr>).

Le portail Sigea se décline en quatre adresses internet distinctes :

- <https://sigea.educagri.fr> : le site en lui-même,
- <https://data.sigea.educagri.fr> : les données volumineuses en accès libre sur le site Sigea ci-dessus,
- <https://sigea-moodle.educagri.fr> : la plateforme de formations à distance en géomatique pour les établissements d'enseignement agricole,
- <https://auth.sigea.educagri.fr> : le module d'authentification à Sigea, de gestion des données personnelles et les données en accès restreint pour les établissements d'enseignement agricole.

La mise à disposition des données en accès restreint est strictement subordonnée à la signature du présent acte d'engagement par le bénéficiaire.

Article 1 : Objet, détail de l'acte d'engagement

La Maîtrise d'œuvre ouvrira un accès à l'interface de connexion <https://auth.sigea.educagri.fr> à une personne, que l'on nommera « référent Sigea » de la Maîtrise d'ouvrage bénéficiaire du présent acte d'engagement (généralement un chargé d'informatique) et qui disposera ainsi des entrées ci-dessous :

Administration

La console d'administration de Sigea (<https://auth.sigea.educagri.fr>) permet de :

- créer, modifier, supprimer des comptes utilisateurs pour les agents dépendants exclusivement de la Maîtrise d'ouvrage, qui restent sous la responsabilité de la Maîtrise d'ouvrage. Les comptes Sigea sont nominatifs; il est donc impératif de enregistrer des adresses mails nominatives (exemple : un compte créé avec l'adresse institutionnelle de l'établissement sera supprimé). Toute création de compte pour un établissement tiers est proscrite
- gérer les accès aux services tiers (ex. licences ArcGIS)

Ressources éducatives

Les identifiants permettent également de télécharger des ressources à des fins de formation sur Sigea (<https://sigea.educagri.fr>).

Les comptes utilisateurs créés par le référent donnent accès aux ressources, données, et logiciels disponibles sur Sigea, toujours à des fins de formations (cf. conditions d'utilisations sur le site).

Services tiers

Sigea donne également accès à d'autres services

- <https://sigea.maps.arcgis.com> - plateforme ArcGIS Online : pour réaliser des cartes interactives – service ouvert exclusivement aux établissements techniques d'enseignement agricole.

- <https://sigea-moodle.educagri.fr/> - plateforme de formation Moodle : pour déployer exclusivement des cours de géomatique.

Les services sont susceptibles d'évoluer dans le temps ; le référent Sigea en sera systématiquement informé.

Par le présent acte, la Maîtrise d'ouvrage :

- reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et spécifications techniques des fichiers des différents producteurs de données préalablement à la signature du présent acte,
- s'engage à n'exploiter les fichiers et les données qu'ils contiennent, sous toute forme et sous tout support, que dans le cadre de l'enseignement ou de projets pédagogiques et s'interdit toute autre utilisation des fichiers des différents producteurs de données, et ce uniquement au sein de l'établissement bénéficiaire.
- s'interdit toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans l'autorisation écrite des différents producteurs de données,
- reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité vis à vis des différents producteurs de données.
- s'engage à respecter les conditions d'utilisation et l'usage prévu des services tiers.

Les comptes sont nominatifs mais liés à l'établissement. Le départ d'une personne entraîne le transfert des droits et des contenus.

Article 2 – Durée de l’engagement et résiliation

Cet engagement est conclu sur la base de la « convention Eduter / Pack Essentiel » signée entre la Maîtrise d’ouvrage et la Maîtrise d’œuvre ou sur la « convention de prestation Sigea » signée entre la Maîtrise d’ouvrage et la Maîtrise d’œuvre.

La rectification ou la résiliation des comptes « référents Sigea » pourra être mise en place par la Maîtrise d’œuvre :

- sur simple demande de la Maîtrise d’ouvrage à l’adresse <https://sigea.educagri.fr/contact> ;
- en cas de départ de la Maîtrise d’ouvrage et de changement de référent ;
- inutilisation du compte pendant 24 mois (non réponse aux sollicitations) ;
- arrêt du maintien du service par la Maîtrise d’œuvre ;
- utilisation des produits non conforme aux conditions d’utilisation.

La rectification ou la résiliation des comptes « utilisateurs » créés par le référent Sigea pourra être mise en place par le référent de la Maîtrise d’ouvrage :

- sur demande de l’utilisateur ;
- en cas de départ de l’établissement ;

La désactivation des comptes entraîne leur suppression au terme de 24 mois.

Article 3 – Données personnelles

Accès, modification, suppression des données

Pour exercer le droit d’accès, de modification et de suppression de des données, la Maîtrise d’ouvrage doit envoyer un e-mail à l’adresse <https://sigea.educagri.fr/contact>. La Maîtrise d’œuvre s’engage à répondre à la demande sous un mois.

Utilisation des données Sigea, Auth.sigea et Data.sigea

- la Maîtrise d’œuvre enregistre tous les accès sur Sigea (<https://sigea.educagri.fr>) au travers des cookies (cf. mentions légales sur le site Sigea). Les données sont anonymisées automatiquement et traitées dans un simple objectif de fréquentation du site. Les cookies sont à renouveler au terme de 13 mois.
- la Maîtrise d’œuvre enregistre la dernière connexion sur Auth.sigea (<https://auth.sigea.educagri.fr>) pour le bon fonctionnement du service (suppression des comptes inutilisés).
- la Maîtrise d’œuvre enregistre tous les téléchargements en accès réservé au travers du portail Sigea : nom, prénom, login, IP, date et ressource téléchargée. Les données sont traitées dans un objectif de vérification du bon fonctionnement du service et d’alerte pour prévenir le piratage des comptes utilisateurs. Les données sont anonymisées (nom, prénom, login, IP supprimés) et agrégées à l’établissement au terme de 13 mois.

Utilisation des données des services tiers

La Maîtrise d’œuvre ne fait aucune utilisation des données personnelles hébergées sur des services tiers, mis à part le comptage de comptes par établissement (nombre de comptes enseignants / étudiants par établissement).

La Maîtrise d’œuvre, en tant qu’administrateur des services tiers, a accès à la réinitialisation (mais pas à la visualisation) des mots de passe et des adresses électroniques.

La Maîtrise d’œuvre ne conserve et n’exploite aucune donnée ni aucun contenu créés sur les services tiers. Pour connaître les utilisations faites par les services tiers des données personnelles hébergées sur leurs services, la Maîtrise d’ouvrage doit référer à leur politique de confidentialité (disponible sur l’interface du service tiers concerné).

Fait à, le

La Maîtrise d’ouvrage :

Direction :

Référent Sigea :

Nom et qualité

Nom et qualité

(à faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

(à faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Signature

Signature